

Risques de marées sur les côtes ?

L'Authentique est tombé sur un document inédit qui explique les tenants et aboutissants de l'exploitation du pétrole en Mauritanie... D'importantes informations y sont fournies... Il est question du premier jet du brut mauritanien prévu en décembre 2005 et des risques liés à l'exploitation et à la production du brut sur l'environnement, ainsi que sur la structure socio-économique du pays.

Quelles seront les retombées de l'exploitation du pétrole sur la pêche et sur les zones protégées de la Mauritanie, sur ses côtes et sur ses populations côtières ? Le pays est-il institutionnellement outillé pour faire face à l'affluence des grandes compagnies commerciales ? Pourra-t-il faire face aux hécatombes des marées noires ? Dispose-t-il des ressources humaines nécessaires pour optimiser les rendements nés de l'industrie pétrolière ? Autant de questions que l'"*Avant-projet d'étude d'impact*" réalisé par la société australienne Woodside et ses partenaires associés, AGIP Mauritania B.V, Hardman Petroleum Mauritania, Fusion Oil & Gas NL et Roc Oil Company Limited, a cerné dans son édition publiée en novembre 2003 et que le Gouvernement devait approuver en février 2004.

Le puits "Chinguity" occupe une surface de 12 kilomètres carrés, avec un diamètre de 4,5 Km, à 90 Km à l'ouest de Nouakchott. Le gisement est situé entre 1300 et 1900 mètres de profondeur, avec des quantités de pétrole lourd (API 24,8), constitué de 40% d'hydrocarbures aromatiques et 60% d'hydrocarbures aliphatiques, évaluées à 120 millions de barils. Son exploitation est prévue entre 8 et 15 ans, à raison de 75.000 barils/jour, entraînant 28 opérations de déchargement par année. La zone d'exploitation couvre une profondeur de 800 mètres et la plateforme de forage pourra accueillir un personnel, compris entre 60 et 120 personnes. La durée d'un déchargement est évaluée entre 36 et 48 heures.

Pour prendre en charge les risques liés à la détérioration de l'environnement due à l'activité pétrolière, un Plan de Gestion de l'Environnement a été institué, qui reprend et solutionne les inquiétudes exprimées par les différents partenaires avec lesquels Woodside et ses associés se

sont concertés. La mise en exploitation sera confiée à des entreprises sous-traitantes ayant de solides expériences en Afrique de l'ouest.

Inquiétudes et menaces

Les appréhensions exprimées au terme des rencontres initiées tout au long des années précédentes, tournent autour de l'impact environnemental du projet sur la pêche, principale activité du pays, sur les menaces potentielles qui planent sur le Banc d'Arguin, sur les fonds marins et l'avenir des populations de pêcheurs qui vivent le long des côtes mauritaniennes. Ces inquiétudes, les sociétés exploitantes, tenues de respecter les conventions internationales ratifiées par la Mauritanie et la législation nationale en la matière, déclarent les prendre en compte. Il faut cependant souligner qu'en l'absence d'un cadre unifié sur l'environnement, le Cadre de Partage de production (CPP), liant la Mauritanie et les sociétés exploitantes délimitent le pourtour du contexte institutionnel. Cependant, comme le souligne le rapport : "*les codes environnementaux acceptés par le Parlement mauritanien ne couvrent pas les Évaluations de l'Impact sur l'Environnement obligatoires pour les opérations en mer liées au pétrole*", tout comme "*le MDRE ne dispose pas encore de la législation nécessaire pour exiger une Évaluation d'Impact pour les activités administrées par les autres ministères*". Des lacunes qui ouvriraient la voie à des abus, d'autant plus que le rapport indique que "*la mise en exploitation de "Chinguity" manque de clarté dans la procédure*" même s'il le justifie par son caractère temporaire et assujéti à des modifications.

Outre le CPP et les conventions internationales ratifiées par le pays, les compagnies pétrolières sont liées aux dispositions de la législation mauritanienne,

notamment le Code minier, le Code central pour l'environnement, le projet du Code de l'Environnement marin, le Code de Pêche et la loi 200-024 portant protection et préservation du Banc d'Arguin.

Le cadre de Gestion de l'Environnement institué à cet effet est administré à travers le système de gestion santé et sécurité, aligné sur les principes de la norme ISO-14 000 et le principe de la concertation avec les acteurs concernés.

Les menaces de pollution du fonds marin, de l'atmosphère et des côtes sont réelles et l'Avant-projet le reconnaît. Les émissions à effet de serre dues à l'activité pétrolière seront assez importantes, mais des techniques de récupération des gaz semblent être prévues pour atténuer leur impact. Les travaux de production menacent également des éléments sensibles de l'environnement : espèces démersales et pélagiques, 32 espèces de cétacés (baleines, dauphins...), plusieurs espèces d'oiseaux de mer et de tortues, les phoques, la faune et la flore du Banc d'Arguin, du Parc de Djoudj, de la Langue de Barbarie, des Iles Madeleines...

Zone à hauts risques

Selon les statistiques de navigation régionale, les eaux et côtes dans lesquelles se trouve le puits "Chinguity" sont très exposées à des risques de pollution pétrolières tout au long de l'année, eu égard à la densité du trafic maritime dans ces endroits : pétroliers, navires commerciaux, flotte de pêche commerciale nationale et internationale.

Quelques 70 navires battant pavillon mauritanien, plus de 200 à l'effigie de l'Union Européenne et

d'autres venant de l'Asie et de l'ancienne Union soviétique croisent au large. Ainsi, la quantité de brut qui longe les côtes mauritaniennes est estimée à 58,5 millions de tonnes par an, soit un trafic annuel de 400 bateaux. Le volume de brut tiré de "Chinguity" représentera 5% de ce trafic soit un déchargement de 3,3 millions de tonnes par an.

Mais selon l'étude menée par Woodside, le pétrole mauritanien est très volatile. Ainsi, en cas de déversement, 50 à 55% de la nappe s'évaporerait au bout de 336 heures, ce qui atténuerait son impact sur l'environnement marin. Ainsi, la modélisation écarte tout risque sur les eaux côtières et le littoral au nord du Cap Timiris, où se trouve le Parc du Banc d'Arguin, les lieux les

plus exposés restant la partie nord et sud de Nouakchott, son littoral jusqu'au Sénégal, ainsi que les côtes sénégal-cap-verdiennes.

À part le brut proprement parlé, les menaces peuvent provenir des gisements extraits, dont l'effet d'écotoxicité est minime par l'étude, les organismes marins, les déblais, les boues de forage, les collisions en haute mer...

Toutefois, pour faire face aux risques sur l'environnement marin que ses activités pourraient entraîner, l'Avant-projet d'étude d'impact fait référence à une batterie de mesures prises doctores et déjà par Woodside et ses partenaires.

Synthèse
Cheikh Aidara